

# A Paris, l'Église se mobilise déjà pour les sans-logis

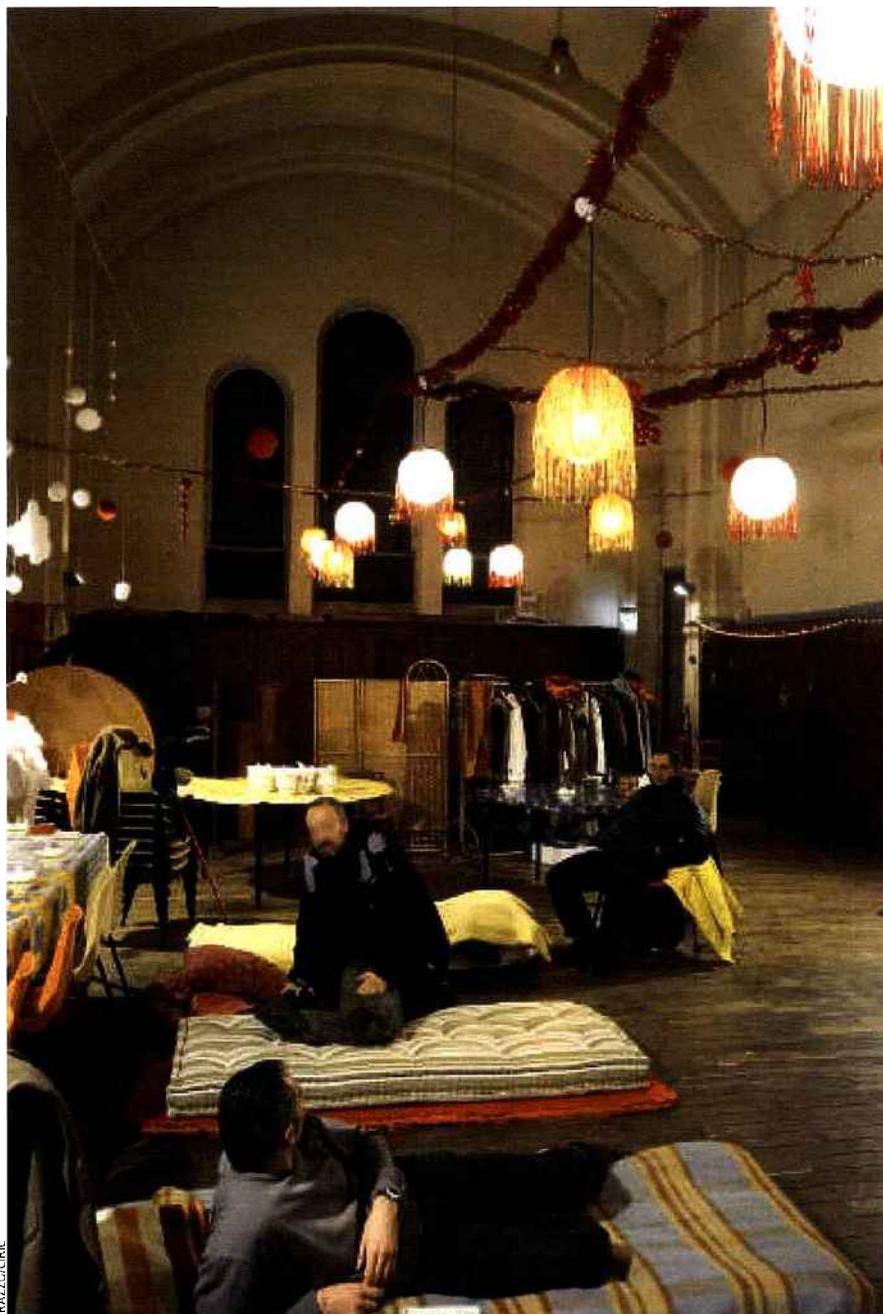
► La ministre du logement a adressé hier une lettre au diocèse de Paris pour lui demander de « mettre à disposition des locaux » pour les sans-domicile-fixe.  
► L'archevêché de Paris répond qu'il ne dispose pas de « bâtiments vides » dans la capitale.  
► Il fait valoir qu'il mène depuis longtemps de nombreuses actions envers les personnes de la rue, notamment « Hiver solidaire » depuis 2008.

« Il semble que l'archevêché possède des bâtiments quasi vides. Je viens donc de leur écrire pour voir avec eux comment utiliser ces locaux », annonçait Cécile Duflot, hier, dans les colonnes du *Parisien*. Dans le cadre du « choc de solidarité » que la ministre du logement entend susciter, le ministère envisage de pouvoir recourir à des réquisitions de biens d'Église, parmi une liste de plusieurs dizaines de biens immobiliers, en raison de la situation d'urgence du logement, alors qu'est lancé le plan grand froid.

**« Hier matin, tout le monde réagissait à l'article... mais nous n'avions même pas encore reçu la lettre de Mme Duflot ! »**

Au diocèse de Paris, c'est d'abord cet effet d'annonce qui a « étonné ». « Hier matin, tout le monde réagissait à l'article... mais nous n'avions même pas encore reçu la lettre de Mme Duflot ! » s'exclame Charles Gazeau, diacre et délégué épiscopal à la solidarité pour le diocèse. Passé l'effet de surprise, et en attendant une réponse du cardinal André Vingt-Trois, qui pourrait intervenir dans les jours prochains, le responsable de la solidarité veut simplement répondre à la question posée par l'initiative de la ministre. « Existe-t-il des "bâtiments quasi vides" ? À ma connaissance, non », répond Charles Gazeau.

Tout aussi agacés, le diocèse de Paris et la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref) assurent dans un commu-



Hébergement de sans-abri par la paroisse Saint-Joseph-des-Nations, dans le cadre de l'opération Hiver solidaire, lancée par le diocèse de Paris depuis 2008.

niqué commun être « mobilisés pour venir en aide aux sans-abri », assurant que « l'Église n'a pas attendu la menace de réquisition brandie par la ministre Mme Duflot pour prendre des initiatives. Avant d'en appeler à

l'Église, Mme Duflot s'est-elle penchée sur les surfaces disponibles dans les administrations, les banques, les compagnies d'assurance, l'État ? » demandent-ils. La Corref avait déjà réagi le 17 novembre à la mise en cause de

plusieurs congrégations religieuses, suspectées par le *Canard enchaîné* de laisser à l'abandon des lieux vides (La Croix du 30 novembre). « Enfin, pourquoi ne pas avoir mis en place le moratoire sur les expulsions dès le mois de mai ? Nous aurions évité des centaines de situations qui sont aujourd'hui des urgences », s'interrogent le diocèse et la Corref.

L'interpellation de la ministre du logement irrite d'autant plus le diocèse de Paris qu'il a mis en place depuis 2008 l'initiative « Hiver solidaire ». Cette année, 25 paroisses sur les 106 que compte la capitale – soit quarante bénévoles dans chaque lieu, dûment formés – accueilleront ainsi une centaine de personnes sans-abri pendant les mois de l'hiver – la plupart à partir de la fin du mois de décembre. « Nous partageons un dîner avec les sans-abri, qui ont la possibilité de se laver et dorment sur place, raconte Bertrand Cavalier, diacre à l'église Saint-Séverin, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, qui coordonne Hiver solidaire. Le lendemain, après le petit déjeuner, nous devons libérer les salles pour le catéchisme et les activités courantes de la paroisse. Les personnes rangent leurs affaires dans des casiers, qu'ils retrouvent le soir. » Là, les sans-abri peuvent bénéficier d'une domiciliation et commencer les premières démarches vers les services

sociaux.

À Saint-Séverin, les paroissiens vont participer à leur deuxième Hiver solidaire. L'an dernier, quarante bénévoles ont travaillé pour accueillir sept personnes en difficulté. « L'objectif n'est pas de faire du chiffre, indique Bertrand Cavalier. D'abord nous n'en aurions pas les moyens. Et notre optique est de pouvoir accorder du temps aux personnes. » C'est précisément là que Charles Gazeau, en charge de la solidarité pour le diocèse, perçoit la différence de démarche entre ce que met en place l'Église à Paris et ce que semble demander le gouvernement. « L'urgence n'est pas une solution à la grande pauvreté. En agissant ainsi, on risque de retrouver les mêmes personnes d'année en année. » Hiver solidaire met ainsi en avant le chiffre de 10 %, qui est le nombre de personnes accueillies accédant à une véritable prise en main et un accompagnement efficace vers le logement et un emploi. « C'est là que nous devons concentrer les efforts, insiste Charles Gazeau. Or, la plus grande difficulté que nous rencontrons survient à la fin de l'hiver. Lorsque nous laissons les personnes accueillies retourner à la rue, nous aimerions rencontrer plus de soutien de la part de l'État pour stabiliser les situations. »

ADRIEN BAIL

## PAROLES ODILE GRELLET

Directrice de l'association  
La MIE de pain, qui gère à Paris des centres d'hébergement d'urgence

« Les associations,  
l'Église et l'État  
doivent marcher  
dans le même sens »

« Jusqu'à présent, nous nous sommes appuyés sur notre patrimoine. Mais l'urgence nous a poussés à solliciter pour la première fois le diocèse de Paris, avec qui nous partageons notre identité chrétienne. Si le diocèse mettait à disposition des locaux, nous serions prêts à proposer les compétences de nos bénévoles pour gérer des lieux d'accueil éphémères de qualité, qui pourraient devenir pérennes si cela se révélait nécessaire. De nombreuses associations sont prêtes à nous suivre. Il est urgent que les associations, l'État et l'Église marchent dans le même sens. »

RECUEILLI PAR A. B.

## La réquisition de logements, souvent envisagée, rarement décidée

► La mise à disposition d'espaces habitables sans le consentement des propriétaires a très rarement été retenue ces dernières années.  
► Il s'agit en effet d'une mesure lourde symboliquement, et dont la mise en œuvre pose des problèmes techniques.

Dans l'interview publiée hier par le quotidien *Le Parisien*, Cécile Duflot n'hésite pas à convoquer l'Histoire et ses grands personnages. La possibilité de réquisitionner des logements vacants existe depuis 1945, mais il faut remonter loin dans le temps pour retrouver trace de son application. Les deux dernières interventions des autorités publiques sur des biens privés datent de 2001 et de 1995. On comprend donc que la ministre du logement fasse référence à Charles de Gaulle où à l'abbé Pierre, deux grandes figures, en faveur de la mise à disposition forcée par l'État. Dans les années 1960, 100 000 arrêtés de réquisitions avaient ainsi été prononcés.

Le gouvernement compte-t-il réellement renouer avec les pratiques d'antan ? Cécile

Duflot, en tout cas, a rédigé trois lettres à l'attention des préfets des régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur leur demandant de « *se mettre en situation de procéder à des réquisitions d'ici à la fin de l'année* ». Paris, où une soixantaine d'immeubles vides appartenant à des « personnes morales » ont d'ores et déjà été identifiés, serait particulièrement visé. Concernant le reste de la France, le premier ministre

### Rares sont les bâtiments vides qui peuvent faire l'objet d'une occupation immédiate.

Jean-Marc Ayrault a demandé un « *inventaire* » des bâtiments vides dans le but d'y accueillir des personnes sans domicile. Selon les dernières estimations de l'Insee, environ 500 000 locaux resteraient déserts dans les plus grandes villes du pays (Paris, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Lille, Montpellier).

« *Il faut faire feu de tout bois, la réquisition n'est qu'un outil comme un autre* », a déclaré hier Cécile Duflot. Les arrêtés préfectoraux,

toutefois, ne devraient en principe pas pleuvoir. Interrogée hier par *La Croix* sur les modalités d'application de cette mesure, la ministre a botté en touche. Car rares sont les bâtiments vides qui peuvent faire l'objet d'une occupation immédiate. La plupart du temps, ils demandent à être convertis en habitations quand il s'agit de bureaux, ou à subir des travaux de rénovation lorsqu'il s'agit de logements.

Jusqu'au mois dernier, la réquisition n'était d'ailleurs pas à l'ordre du jour. Devant le Parlement, la ministre privilégiait des mesures moins radicales dans la loi qu'elle a défendue sur la mise à disposition du foncier. Pour libérer les bâtiments non utilisés, elle avait préféré faire voter un durcissement des taxes sur les logements vacants : 12,5 % de la valeur foncière du bien la première année, 25 % la deuxième. C'est le Front de gauche qui avait fait voter un amendement supprimant la possibilité des bailleurs de se soustraire à une réquisition en déposant un devis de travaux pour aménager les lieux. Conscient que le 115 est plus que jamais saturé cet hiver, il se dit désormais prêt à s'emparer de cet ultime recours.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS